



Municipalité amie des aînés (MADA)  
Appel de projets 2019 – Annexe

**AVIS : SI VOUS AVEZ BESOIN D'ASSISTANCE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE,  
VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS EN COMPOSANT LE 1 866 873-6336, POSTE 2313**

## 1. Instructions

Veillez prendre note qu'il est de la responsabilité du requérant de s'assurer que la demande est COMPLÈTE et TRANSMISE au plus tard le 15 mai 2019. Ainsi, seules les demandes d'aide financière auxquelles sont joints tous les documents obligatoires exigés au moment du dépôt de projets seront analysées. Veuillez vous référer à la section 2 du Guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), intitulée « Présentation de la demande », afin de connaître la liste des documents obligatoires.

Aucune relance ne sera faite concernant les documents manquants.

**\*\* VEUILLEZ JOINDRE LES DOCUMENTS AFFÉRENTS À LA PRÉSENTE ANNEXE, LORSQU'ILS SONT DEMANDÉS CI-DESSOUS. \*\***

## 2. Renseignements généraux

2.1. Nom de la municipalité ou de la MRC

2.2. Nom de l'arrondissement (le cas échéant)

2.3. Indiquez le nom du propriétaire de l'infrastructure ou du terrain visé par le projet (joindre preuve(s) de propriété).

2.4. Région administrative

2.5. Population totale de la municipalité ou de la MRC

2.6. Population totale de l'arrondissement (le cas échéant)

2.7. Titre du projet

2.8. Courte description du projet (maximum 200 mots)

2.9. Veuillez indiquer la proportion de personnes de **65 ans et plus** de votre municipalité<sup>1</sup> ou de votre MRC.

a) Pourcentage de personnes de 65 ans et plus :

b) Nombre de personnes de 65 ans et plus :

2.9.1. Précisez la provenance de ces informations (Ex. : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, etc.).

2.10. Quelle est la proportion (pourcentage) des personnes de 65 ans et plus de votre municipalité<sup>1</sup> ou de votre MRC qui bénéficieront directement des retombées du projet?

2.11. Veuillez indiquer les autres groupes d'âge qui bénéficieront des retombées du projet.

55 à 64 ans

46 à 54 ans

31 à 45 ans

16 à 30 ans

15 ans et moins

### 3. Renseignements sur la démarche MADA et le projet présenté

3.1. Veuillez préciser les années courantes du dernier plan d'action MADA adopté.

3.2. Est-ce que la municipalité ou la MRC est en processus de mise à jour de son plan d'action MADA?

Oui

Non

3.3. En quoi le projet satisfait-il les besoins des aînés exprimés lors des consultations publiques réalisées lors de la démarche MADA?

3.3.1. Joindre une copie du **rapport de consultation** réalisé dans le cadre de la démarche MADA comprenant l'identification des besoins des aînés de la Municipalité ou de la MRC. Indiquez la ou les référence(s) (précisez la ou les pages).

3.4. Précisez le nombre et le pourcentage d'aînés consultés dans le cadre de la démarche MADA de votre municipalité ou de votre MRC.

1. Pour les villes de 100 000 habitants et plus, veuillez indiquer le pourcentage de personnes âgées de l'arrondissement.

3.5. En quoi le projet présenté est-il en lien avec le **plan d'action MADA de la politique municipale des aînés**?

3.5.1. Joindre une copie de la **politique des aînés et de son plan d'action MADA**. Indiquez la ou les référence(s) (précisez la ou les pages).

3.6. Quelles sont les retombées envisagées pour les aînés de votre municipalité<sup>2</sup> ou de votre MRC?

3.7. Le cas échéant, veuillez indiquer le nom des organismes œuvrant auprès des aînés qui bénéficieront de la réalisation de ce projet. Précisez les retombées pour chacun des organismes.

---

2. Pour les villes de 100 000 habitants et plus, veuillez préciser les retombées envisagées pour les aînés dans l'arrondissement concerné par le présent projet.

3.7.1. Est-ce que les retombées identifiées pour chacun des organismes oeuvrant auprès des aînés favoriseront la réalisation de mesures issues du **plan d'action MADA**? Si oui, lesquelles?

3.7.2. Indiquez la ou les référence(s) dans le **plan d'action MADA** (précisez la ou les page(s)).

3.8. Décrivez le milieu de vie immédiat dans lequel votre projet s'insérera. Est-ce que le projet est situé dans un lieu accessible aux aînés? Se trouve-t-il à proximité de lieux de résidences des aînés, d'infrastructures piétonnes, d'espaces publics, d'équipements collectifs, de services ou de commerces fréquentés par les aînés?

3.9. Décrivez les mesures qui permettront d'assurer la viabilité et la pérennité du projet.

3.10. Quels sont les aménagements prévus dans votre projet qui vont permettre spécifiquement l'accès aux personnes handicapées<sup>3</sup> et à mobilité réduite<sup>4</sup>?<sup>5</sup>

## Données informatives

À des fins de recensement, est-ce que le projet facilitera la tenue d'activités culturelles destinées aux aînés? Si oui, lesquelles?

3. Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. En ce qui a trait à l'incapacité, elle peut être motrice, intellectuelle, de la parole ou du langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens.
4. La mobilité réduite est une situation de handicap due à une diminution des capacités de déplacement dans l'espace public d'une personne, de manière temporaire ou définitive.
5. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide d'utilisation « Normes de conception sans obstacle » à l'adresse suivante : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

## Documents à joindre à la demande d'aide financière

Pour qu'une demande soit recevable, la municipalité devra joindre au formulaire TOUS les documents suivants :

L'Annexe – Municipalité amie des aînés (MADA).

Le plus récent rapport de consultation réalisé dans le cadre de la démarche MADA, comprenant la détermination des besoins des aînés de la municipalité.

Une copie de la plus récente politique des aînés et de son plan d'action MADA.

La résolution d'adoption du conseil municipal de la politique des aînés et de son plan d'action MADA.

La résolution d'adoption du conseil municipal indiquant que :

le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Une preuve de propriété de l'infrastructure ou du terrain visé par le projet. À cet effet, veuillez vous référer à la section *Conditions générales d'admissibilité* du Guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Le requérant doit faire sa demande d'aide financière en utilisant le formulaire électronique prévu à cet effet à l'adresse [www.portailmunicipal.gouv.qc.ca](http://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca) sur le site du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).